

COMPTE RENDU DE REUNION

Date : 30/05/2018

Lieu : SALLE DU CONSEIL

Membres :

Raphaël CHEVALARD – Michèle HOOGE - Sylvie LARCHEVEQUE - Anne LUPIAC – Patrick PALISSE
– Frédéric PUGNERE – Mireille ROUZAUD - Lysiane PALISSE – Joël PUJADE – Julien LACROIX --
Stéphane LHUISSIER

Absente excusée : Sylvie LARCHEVEQUE

Objet : **REUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Diffusion : les membres du Conseil Municipal – Secrétaire de mairie - affichage municipal – site internet

Rédacteur : Lysiane PALISSE

Date de diffusion : 01/06/2018

	COMPTE RENDU (Suite)	Indice : 00 Page : Page 2 sur 3
--	---------------------------------	--

ORDRE DU JOUR

1. Achat Maison Nizier

PREAMBULE

Conformément aux dispositions génériques relatives aux réunions décidées lors de la réunion du 8 avril 2014, Lysiane PALISSE est désignée secrétaire de séance.

Sylvie LARCHEVEQUE, absente ce jour, donne pouvoir à Patrick PALISSE.

1. Achat Maison Nizier

La maison Nizier est une maison de village, mise à la vente en 2014, à la suite du décès des propriétaires (M. Emile Nizier a été longtemps Maire de LE PIN) et n'a pas à ce jour trouvé d'acquéreur. La Mairie du PIN ne possède à ce jour aucun bien immobilier en dehors de l'école et de la salle des fêtes. La mairie loue une grange pour y stocker son matériel technique.

La maison Nizier comporte deux niveaux comprenant une partie habitable et de vastes greniers. La mairie a manifesté l'intention d'acquérir la maison, pour l'utiliser pour partie comme logement communal et pour partie en local technique de stockage. La partie habitable existe déjà mais doit être rénovée et mise aux normes environnementales et électriques. La création d'un local de stockage permettrait à la mairie de se libérer de la location de la grange.

Un dossier de demande de subventions a été élaboré et transmis à la Préfecture en janvier 2018. La Préfecture exige aujourd'hui un compromis de vente pour compléter le dossier. Après en avoir délibéré en Conseil Municipal le 22 mai 2018, le Conseil Municipal avait décidé à l'unanimité de proposer au vendeur un achat du bien par la commune au prix de 70 000 €, alors que le prix de vente proposé était de 87 000 €.

Après négociation, le vendeur propose au Conseil Municipal un achat du bien au prix de 75 000 € (frais de cabinet à la charge du vendeur, frais de notaire à la charge de l'acquéreur).

Après en avoir délibéré, ce jour, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'engager avec M. Nizier un compromis de vente dans lesdites conditions et donne pouvoir à M. Le Maire et à ses adjoints pour signer tous les actes et documents liés à ce dossier.

Le compromis comportera des clauses suspensives notamment une clause relative à l'obtention de subventions.

**COMPTE RENDU
(Suite)**

Indice : 00

Page : Page 3 sur 3

Raphaël CHEVALARD	
Michèle HOOGE	
Julien LACROIX	
Stéphane LHUISSIER	
Anne LUPIAC	
Lysiane PALISSE	
Patrick PALISSE	
Frédéric PUGNERE	
Joël PUJADE	
Mireille ROUZAUD	